



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2023

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Mélanie FISCHER, Richard HAESSIG,
Lydie LUTZ, Pia CLAUSS, Vincent FRISON, Dominique SCHMITTHEISLER,
Etienne BRUNCK, Bruno ROTT, Marlyse STAUB.

Absents excusés : Michel LINGER (absent excusé), Cornelia ROTT (absente excusée), Jean-Michel CORNEILLE (donne pouvoir à Lydie LUTZ), Jean-Marc STOLTZ (donne pouvoir à Richard HAESSIG), Chantal HUMMEL (donne pouvoir à Vincent FRISON), Francis WOHL (absent), David GIROLT (donne pouvoir à Bruno ROTT), Serge BONAMY (absent excusé).

Nombre de conseillers élus : 19 En fonction : 19 Présents : 11

OBJET : 9. BAUX DE CHASSE

**9.1 BAUX DE CHASSE : Constitution de la Commission Consultative
Communale de la Chasse (C.C.C.C.)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la préparation du dossier de la chasse en vue de la location de cette dernière pour la période 2014-2033.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'obligation de constituer une Commission Consultative Communale de la Chasse (C.C.C.C.)

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

après information, discussion et délibération,

avec 13 voix pour et 2 abstentions (Richard HAESSIG et Françoise BRAUN désignés pour être membres de ladite commission),

- **PREND ACTE** des informations données,
- **DECIDE** de constituer la Commission Consultative Communale de la Chasse (C.C.C.C.),
- **DESIGNE** Monsieur Michel LOM, Maire de la commune de SEEBACH, Président de la Commission Consultative Communale de la Chasse (C.C.C.C.),

- **DESIGNE** Mme Françoise BRAUN, adjointe au Maire et Richard HAESSIG – Conseiller Municipal en qualité de représentant de la commune,
- **DECIDE** que ces mêmes personnes siégeront au sein de la commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM

La secrétaire de séance
Lydie LUTZ



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

